

ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

ELECTIONS AU CONSEIL, AUX COMITES ET CONSEILS DE DEPARTEMENTS DE L'UFR ALLSH D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

SCRUTIN DU 26 MARS 2024

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille

Vu les statuts de l'UFR ALLSH adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 28 mars 2017 ;

Vu les arrêtés électoraux portant convocation des électeurs pour les élections des membres du conseil, des comités et des conseils de départements de l'UFR ALLSH en dates des 8 et 14 février 2024 ;

Arrête

Article 1 : Dans le cadre des élections des représentants des usagers et des personnels aux conseil, comités et conseils de départements de l'UFR ALLSH, qui auront lieu le mardi 26 mars 2024 de 9h à 17h, les bureaux de vote listés ci-dessous sont organisés comme suit :

Bureau de vote AIX EN PROVENCE

Ville, Adresse: 29 boulevard Schuman, 13100 Aix-en-Provence

Salle du scrutin : Plateau Inscriptions - Rez-de-chaussée - Bâtiment de la Scolarité - Site Schuman

Présidente de bureau de vote : Linda ZAOUI

Assesseure 1 proposée par la liste FAMI : Mathilde MEUNIER

Assesseur 2: Adrien APPERE

Bureau de vote MARSEILLE

Ville, Adresse: 4 place Victor Hugo, 13003 Marseille

Salle du scrutin : 1er étage bureau scolarité- Porte n°1 - Espace Yves Mathieu - Site Saint-Charles

Présidente de bureau de vote : Agnès BOYER

Assesseur 1: Thomas TERRACOL

Assesseur 2: Manon LUPI

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR.



Article 3 : Exécution

L'Administratrice Provisoire de l'UFR ALLSH est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 25 mars 2024,

Pour Le Président Eric BERTON et par délégation L'Administratrice Provisoire de l'UFR ALLSH,

Christine POPLIMONT